

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00186
Numéro SIREN : 521 737 478
Nom ou dénomination : 2.C.A.

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2018 sous le numéro de dépôt 3862

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcslibourne@free.fr

D.S.L.
25 bis avenue de l Europe
33500 Libourne

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 2.C.A.

Numéro RCS : 521 737 478

Numéro Gestion : 2010B00186

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 15 bis route de Guillac

: 33420 Branne

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 21/11/2018

Sous le numéro : 3862

Délivré à Libourne le 5 décembre 2018

Le Greffier,



Fondateurs obligatoires (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFRP N° 2050 SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2CA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>15 BIS ROUTE DE GUILLAC 33420 BRANNE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>5 2 1 7 3 7 4 7 8 0 0 0 1 1</u>			Neant <input type="checkbox"/>	
			Engage N° des le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
AMORTISSEMENTS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terreurs	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT	
Autres participations		CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE	
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières *		BH	BI	
TOTAL (II)		EJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements		BL	BM
	En cours de production de biens		BN	BO
	En cours de production de services		BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS
	Marchandises		BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*		EX	63 903
	Autres créances (3)		BZ	338
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	CE
	Disponibilités		CF	2 740
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	950
TOTAL (III)		CJ	67 932	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
	Frais de remboursement des obligations (V)		CM	
	Écarts de conversion actif (VI)		CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	67 932
Renvois : (1) Dont dû au bail		CP	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *			CR	
Immobilisations		Stocks	Créances	

**RIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉ LE
2 1 NOV. 2018
33500 LIBOURNE**

SAGE Experts-comptables janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 13 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2CA	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1 000)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EI)	DG	1 490	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	44 047	
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	46 637	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 780	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 026	
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 929	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	560		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	21 295	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	67 932	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	21 295		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaires obligatoires (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2CA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	62 301
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	EK	FL	62 301
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	62 301
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				ES	
	Variation de stock (marchandises) *				ET	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	7 193
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	548
	Salaires et traitements *				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	
			dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	267
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	8 008	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	54 293	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	54 293	

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2072

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2CA</u>		Neant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices *		IK	10 246	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	62 301	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 254	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	44 047	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)		RG	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

2.C.A

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 bis Route de Guillac, 33420 BRANNE
521 737 478 RCS LIBOURNE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 44 046,72 euros de la manière suivante :

- La somme de 46,72 euros au poste « autres réserves »,
- Le solde, soit la somme de 44 000,00 euros, à titre de dividendes aux associés, soit 440,00 euros par part sociale.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 29 juin 2018.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 44 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 : 45 000,00 euros, soit 450,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000,00 euros

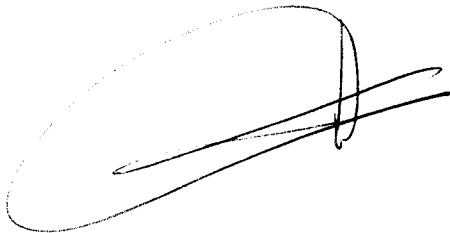
Exercice clos le 31 décembre 2015 : 36 000,00 euros, soit 360,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 36 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 : 28 000,00 euros, soit 280,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
M. Jean Claude PARET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a vertical stroke, crossing the horizontal line.